



## **Communiqué de Presse : Urgence de la réingénierie de la formation en ergothérapie**

**20 juillet 2023**

Tant attendue, la séance du Haut Comité des Professions Paramédicales s'est déroulée le 18/07/23.

En déclaration liminaire, Mr Charpentier (DGOS) a communiqué la liste des 5 professions "prioritaires" pour des travaux de réingénierie de formation. Il a déclaré et précisé que les discussions avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et Innovation n'étaient pas achevées et que la liste de ces 5 professions avait été définie car elle se révélait consensuelle entre les deux ministères :

Infirmier (objectif septembre 2024), Puériculteur (ancienneté du réf : 1983 – 40ans), Psychomotricien (ancienneté du réf), Audioprothésiste (référentiel pas en processus d'ingénierie), Orthophoniste

Un calendrier précis n'a pas été annoncé hormis pour les infirmiers mais Mr Charpentier a transmis la volonté que ces travaux aboutissent rapidement, sur la même lignée de temporalité que la formation infirmier avec un accent mis sur des options d'universitarisation.

C'est sur ce point que se situe la première incompréhension des ergothérapeutes puisque les orthophonistes sont déjà dans un processus intégré dans l'université depuis le 5 septembre 2013 et que les formations se dispensent dans des centres de formation universitaires (CFUO).

Notre deuxième incompréhension se rapporte au fait que dans le dernier article hospimédia du 23/06/2023 de Mme Clémence Nayrac, les propos de Mr Braun étaient repris et précisaient que les "deux professions (ergothérapeute et psychomotricien) étaient prioritaires car elles ne sont pas intégrées à l'université pour le moment".

Certes Mr Charpentier, conscient que d'autres travaux sont nécessaires pour d'autres métiers, s'est engagé à faire suivre les travaux "rapidement" pour les autres professions. Nous entendons par ces propos que les ergothérapeutes feraient éventuellement partie d'une deuxième vague et nous ne pouvons cette fois que nous en réjouir même si ce décalage temporel reste regrettable à nos yeux.

Nous ne pouvons d'ores et déjà qu'exprimer notre mécontentement face à notre absence sur cette liste de première intention tenant compte du fait que l'actualité et les évolutions autour de notre profession et corollairement les adjonctions nécessaires et modifications essentielles de notre référentiel de formation sont aujourd'hui une urgence pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Cette décision de différer les réingénieries présente à nos yeux le risque de contribuer aux disparités et traitements inégaux des professionnels de la rééducation. Entamer des travaux en simultanée offrirait une opportunité inédite et des plus intéressante en faveur de réflexion à mener sur les parcours

d'orientation et de la sélection, de la pluridisciplinarité, de la cohérence dans les articulations de contenu de formation et des projets portés par les ministères comme par exemple le service sanitaire, mais également sur des sujets comme le partage des compétences dans traitement des Troubles Neuro Développementaux, de la paralysie cérébrale, du polyhandicap, des problématiques de vieillissement, du maintien à domicile, de la prévention, etc., etc., etc.

Nonobstant, cette opportunité d'intégrer plusieurs professions de la rééducation était plus qu'intéressante et s'orientait vers ce que les autorités de tutelles avaient préconisé c'est à dire l'abandon d'une réflexion des réingénieries en "tuyaux d'orgue".

Notre position commune entre Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE), Union Nationale des Associations d'Etudiants en Ergothérapie (UNAEE) et Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français, nous permet aujourd'hui de dire que nous regrettons amèrement que les propositions préliminaires faites par nos associations aux tutelles n'aient pas été entendues et saisies. Nous espérons donc être rapidement concertés pour intégrer ces travaux.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons demandé à être reçus le plus rapidement possible, tenant compte de la période estivale, par la DGOS et les représentants des ministères de tutelles afin de poser les principes de notre intégration dans les travaux de réingénieries et d'évolution des référentiels de formations.



**Arnaud SCHABAILLE**  
Président

☎ 01.45.84.30.97

✉ [president@anfe.fr](mailto:president@anfe.fr)

🌐 [www.anfe.fr](http://www.anfe.fr)

📍 ANFE | 64 rue Nationale - CS 41362 75214 PARIS CEDEX 13 FRANCE